



RÉSEAU FERME DEPHY ÉCOPHYTO

**STÉPHANE PONÇON,
MARAÎCHER BIO À
SALON-DE-PROVENCE**



3 GRANDS PARAMÈTRES POUR AVOIR DES SALADES SAINES

► CONTEXTE

“Je produis des légumes sur 1 à 2 ha en plein champ et près d’1 ha sous tunnels plastique dans lesquels je cultive plusieurs solanacées et cucurbitacées l’été et en majorité des laitues et de la mâche l’hiver. Je vends à 80 % en circuit long et 20 % en direct. L’exploitation est dans le réseau FERME depuis 2011.”

► PROTECTION GLOBALE

“Pour les salades, mon objectif est de renforcer les plantes et de les rendre plus résistantes, je joue sur la fertilisation, l’irrigation et l’aération des abris. Mais aussi, d’autres paramètres entrent en jeu. Je plante à 13 pièces /m² sur paillage noir et je récolte 11 à 12/m² en moyenne.

Le choix des variétés de laitues est déterminant par rapport à la résistance au “Bremia”, mais aussi à leur port pour limiter les risques de maladie. J’utilise des produits de biocontrôle* comme le Constans WG contre le “Sclérotinia”, le SluxxHP contre les limaces et escargots, du DipelDF contre les noctuelles et des larves de chrysope contre les pucerons.”

► FERTILISATION ORGANIQUE

“J’essaie de coller au besoin de la culture pour ne pas avoir de puceron, “Sclérotinia” et “Bremia”. Mais avec les amendements organiques notamment, la libération des minéraux est plus au moins rapide. Je finis mes cultures d’été avec très peu d’azote dans mon sol. Mon objectif est de nourrir le sol. J’épands donc avant la culture d’automne/hiver chaque année du compost de fumier de cheval que je fais moi-même sur l’exploitation. J’en mets 10 à 15 T/ha selon les années. Je complète par des engrais organiques pour faciliter la minéralisation de l’amendement. Aussi, depuis plusieurs années, j’utilise un engrais liquide à base de ferment de céréales pour stimuler les micro-organismes du sol.”

► IRRIGATION

“J’ai travaillé par le passé avec des sondes tensiométriques pour affiner ma pratique. J’ai appris à ajuster mes irrigations. Maintenant, je les limite et je contrôle régulièrement à la tarière l’humidité du sol sur 20-25 cm. Je suis en Crau, sur 30 cm de sol très drainant. Pour ne pas lessiver, je mets 15 mm d’eau le jour de la plantation et pareil le lendemain. Puis je bassine tous les jours (selon météo)

vers midi. Je mets moins de 1 mm d'eau. En cas de besoin pendant la culture, je refais une fois un arrosage de 4 à 5 mm. L'irrigation est délicate, je navigue entre favoriser la pommeison et provoquer du bordage. ”

▶ AÉRATION DES ABRIS

“J’ajuste toujours en fonction du climat. A la plantation, les ouvrants sont fermés pendant une semaine avec des bassinages pour tenir la motte humide et avoir un bon enracinement. Ensuite, j’ouvre progressivement la moitié des latéraux pendant 10 jours. Puis, j’ouvre tout. Le faitage reste ouvert sauf s’il pleut ou s’il fait froid. C’est primordial d’aérer pour avoir des salades saines.”



POINT DE VUE DU CONSEILLER

“Les sols de Crau sont pauvres en matières organiques (moins de 2%), ce qui limite la durabilité des cultures en AB. Le producteur a augmenté le pourcentage de matière organique autour de 5 à 6 % en 7 ans par apports massifs de compost de fumier. Le sol semble être très dynamisé par ces apports notamment par l’activation de la vie microbienne du sol qui améliore la structure, peut rendre disponibles des éléments comme le phosphore et peut freiner le développement des maladies du sol. Les salades sont très peu irriguées. Une des propriétés de la matière organique est d’avoir un pouvoir de rétention/libération d’eau. En effet, les molécules organiques

de l’humus sont comme de petites éponges dans le sol qui absorbent l’eau quand elle est en excès et qui la libèrent quand elle est en carence. Évidemment, l’effet est très relatif à la quantité et la nature de ces molécules. Ce phénomène peut expliquer concrètement pourquoi l’irrigation est si limitée ici. La protection de la salade demande une réflexion globale qui ne se limite pas seulement à l’utilisation de produits de traitement. C’est vrai pour l’AB mais c’est aussi le cas en production conventionnelle notamment pour diminuer leur utilisation.”

Contact : Laurent Camoin, ingénieur-conseil spécialisé en maraîchage, l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr



*Produit de Biocontrôle : produit favorisé par la réglementation ; définition et liste des produits disponibles sur la note de service DGAL/SQSPV/2018-834 du 14/11/2018 établie par le Ministère de l'Agriculture.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto.